

CULLETTIVITÀ DI CORSICA

ASSEMBLEA DI CORSICA

2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2018
REUNIONE DI I 25 E 26 D'UTTOBRE DI U 2018

N° 2018/O2/072

MOTION AVEC DEMANDE D'EXAMEN PRIORITAIRE

DEPOSEE PAR : Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI AU NOM DU GROUPE
« ANDÀ PER DUMANE »

OBJET : SOUTIEN AUX AGRICULTEURS CORSES.

CONSIDERANT que nos éleveurs et nos agriculteurs ont toujours été parmi les premiers acteurs à entretenir et faire vivre notre Terre et une bonne part de notre patrimoine rural,

CONSIDERANT que les éleveurs et agriculteurs représentent une grande part de la population active des communes de montagne et aident ainsi grandement à maintenir la vie de nos villages et contribuent indirectement à maintenir les écoles ouvertes,

CONSIDERANT que l'activité économique de nos communes de montagne est essentiellement l'expression et le reflet du dynamisme du secteur de l'élevage et de notre agriculture,

CONSIDERANT que beaucoup de travail reste à faire pour améliorer la qualité de nos surfaces pastorales, la structuration foncière et économique de nos exploitations,

CONSIDERANT que les nombreux épisodes climatiques qu'a subis la Corse ces dernières années et qu'elle risque de subir de manière de plus en plus fréquente selon les prévisions du GIEC, affecte énormément et renforce l'état de précarité des exploitants agricoles les plus fragiles,

CONSIDERANT que près de 2/3 de l'agriculture corse concerne l'exploitation animale aux fins de **production laitière et d'élevage**,

CONSIDERANT que des freins majeurs à l'installation de jeunes exploitants est la peur de ne pas pouvoir supporter la précarité au démarrage qu'induit **l'endettement** nécessaire initial, compte tenu surtout des aléas climatiques et économiques croissants de ce secteur d'activité,

CONSIDERANT qu'en Corse le Produit Brut par exploitation est en moyenne de 64.000 euros par an (source Observatoire du Développement Rural), soit 35% inférieur à la moyenne nationale.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

S'ENGAGE à soutenir les agriculteurs et éleveurs et à travers eux le développement rural insulaire.

DEMANDE que soient prises des mesures urgentes visant à tenir compte des investissements nécessaires au développement, au maintien en survie des exploitations, et propose sans délai un programme de refinancement **et d'étalement maximal de la dette des exploitations ne dépassant pas 50.000 euros de Produit Brut Standard.**

DEMANDE à ce que soient également pris en compte les investissements effectués de **septembre 2016 à fin 2018 avec des mesures spécifiques de soutien** et d'aide pour compenser les travaux de restauration de la bonne marche des exploitations, suite aux intempéries sur la période.